



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Les-contractuels-de-la-fonction-publique-auront-bientot-leur-guide-de-gestion>

# Les contractuels de la fonction publique auront bientôt leur « guide » de gestion

- Contractuels -



Date de mise en ligne : mercredi 14 octobre 2015

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**Après la signature de l'accord de 2011, la loi de 2012, l'UNSA continue à s'impliquer dans le comité de suivi national pour la concrétisation de nouveaux droits pour les contractuels. L'UNSA\*a participé au comité de suivi de l'accord ANT le 12 octobre qui a travaillé sur l'élaboration du guide juridique d'application du décret 86-83..**

**Pour l'UNSA, ce guide juridique à l'attention des employeurs sera aussi une référence très utile pour les contractuels afin qu'ils connaissent leurs droits et puissent ainsi les faire respecter.**

Le prolongement du dispositif « recrutements réservés », l'instauration des CCP dans la FPT et FPH sont bien inscrits dans la Loi Déontologie prochainement votée. Elle a été adoptée en 1ère lecture à l'assemblée et continue son cheminement parlementaire.

Les nouveaux droits concernant les congés, l'évolution de la rémunération, le droit à mobilité, la représentation en CCP inscrits dans les décrets réglementaires vont faire l'objet de précisions dans un guide juridique.

Ce guide juridique à l'attention des employeurs sera aussi une référence utile pour les contractuels afin qu'ils connaissent leurs droits et puissent ainsi les faire respecter. L'UNSA défend le droits aux agents contractuels à être représentés et défendus. Cela passe par l'instauration rapide des CCP sur les deux versants FPT et FPH.

\* Solidaires et FSU ne siègent pas en comité de suivi puis qu'ils ont refusé de signer l'accord sur la sécurisation des ANT